

<b>Nombre de membre en exercice</b>	<b>40</b>
<b>Présents</b>	<b>31</b>
<b>Pouvoir</b>	<b>0</b>
<b>Votants</b>	<b>31</b>
<b>Exprimés</b>	<b>31</b>
<b>Oui</b>	<b>31</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20220928-DEL-2022-40-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022



## **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 19 septembre 2022

### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :**

**Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER - Isabelle BOURLIATAUD** représentée par **Jean-Gérard DIDIERRE - Patrick BRUN - Daniel CHANGION - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Philippe DUTHEIL** représenté par **Éliane VERGNE - Joël FORESTIER - Franck FOUR - Gérald GASCHET - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN - Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Christian LEBLANC - Hubert LEHMANN - Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON** représenté par **Carole BEN TOUMIA Laurent PAQUET - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Philippe SIMON Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Chantal TURBIEZ - Sébastien VINCENT - Joe WAMPACH.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-40**

#### **OBJET : MÉMOIRE CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES**

Monsieur le Président rappelle que la Chambre régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine a ouvert le 23 juillet 2020, une procédure de contrôle des comptes et de la gestion du PETR, sur la période 2015-2020, dans le cadre d'une évaluation globale des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux.

Le calendrier de la procédure est le suivant :

- le rapport d'observations provisoires qui découle de cette instruction a été adressé au Président le 24 février 2021 par la CRC N-A
- le Président du PETR a transmis sa réponse le 20 avril 2021
- le rapport d'observations définitives 1, délibéré par la CRC N-A, a été adressé au Président le 8 septembre 2021
- le Président du PETR a transmis sa réponse le 8 octobre 2021.
- le rapport d'observations définitives 2 a été adressé au Président le 15 octobre 2021, mis à l'ordre du jour du Comité syndical du 24 novembre 2021, transmis aux membres en intégralité avec l'ordre du jour, présenté et débattu (délibération n° 2021-67).

Conformément à l'article L.243-9 du code des juridictions financières :

« Dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui en fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le président de la chambre régionale des comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque chambre régionale des comptes transmet cette synthèse à la Cour des comptes en vue de la présentation prescrite à l'article L.143-9 ».

Sachant que le rapport d'observations définitives délibéré par la CRC N-A fait état de cinq recommandations, Monsieur le Président présente donc ce jour le rapport des mesures mises en place par le PETR pour y répondre (Cf. document en pièce jointe).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité, valident le rapport présenté.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**

